



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Maghreb

Question écrite n° 102513

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les éventuelles implications des milieux islamistes dans le mouvement actuel dans les pays arabes dit « printemps arabe ». En effet, il serait important que les démocraties occidentales puissent analyser toutes les raisons apparentes ou cachées de ces mouvements de foule qui traversent le Maghreb et le monde musulman. Il paraît en effet, relativement surprenant que les réseaux islamistes se révèlent d'une totale discrétion. Cette absence quasi-totale peut avoir plusieurs interprétations, très différentes, prouvant soit une implication camouflée, soit une déconnexion totale. Cette situation inédite et ses véritables causes souterraines devraient devenir la priorité d'investigation et d'analyse de nos services de renseignements. Une coordination des services européens mériterait d'être envisagée et ce rapidement. Un tel mouvement populaire généralisé dans le Maghreb peut être spontané, il peut aussi ne pas l'être. Cette interrogation devrait être la priorité de nos recherches, par notre diplomatie comme de nos services de renseignements. Il lui demande donc de lui indiquer sa réponse sur cette demande.

Texte de la réponse

Les révolutions arabes, à l'oeuvre dans les sociétés du sud de la Méditerranée depuis le 17 décembre dernier, quand un jeune Tunisien de Sidi Bouzid avait décidé de s'immoler par le feu en signe de désespoir et pour demander de vivre avec dignité, sont un phénomène complexe et, désormais, une réalité à laquelle nous sommes confrontés quotidiennement. Les mouvements islamistes, présents depuis longtemps dans ces sociétés, n'ont pas été à l'origine de ces révolutions que l'on désigne communément par « le printemps arabe ». Ces mouvements et partis islamistes, radicaux ou non, n'ont fait que suivre un vaste mouvement lancé par les sociétés civiles, d'abord en Tunisie et en Égypte, puis dans d'autres pays arabes. Parfois, il semblait même que ces réseaux islamistes, relativement structurés, étaient gênés par ces mouvements de foule, souvent imprévisibles et peu disciplinés. Le rôle de la France est de veiller, dans le strict respect de la souveraineté de nos voisins du sud, à ce que ces mouvements islamistes, dont l'existence paraît toute naturelle dans des sociétés où l'identité religieuse reste profondément musulmane et longtemps privées de libertés, n'imposent pas dans ces pays des dictatures théocratiques, dommageables pour les peuples arabes eux-mêmes et néfastes pour les relations avec la France et l'Occident. Les services français en charge de notre action extérieure, avec à leur tête le ministère des affaires étrangères et européennes, observent ces phénomènes avec une grande attention. L'intérêt de la France est que les expériences démocratiques réussissent au sud de la Méditerranée. Pour cela, il est nécessaire que les partis ou mouvements islamistes qui s'engagent à respecter les règles démocratiques et renoncent à la violence puissent s'insérer dans la vie politique pluraliste qui est en train de naître dans ces pays, en Tunisie et en Égypte notamment. Les services diplomatiques français acceptent désormais de dialoguer avec ces mouvements islamistes, avec franchise, mais sans concession quant à notre engagement en faveur du respect des droits de l'Homme, des droits des femmes, de la liberté de religion et de conviction et des règles démocratiques. C'est ce message qui a été exprimé dans le discours du 16 avril dernier, à la clôture d'un forum organisé par le ministère des Affaires étrangères à l'Institut du monde Arabe à Paris sur

le « Printemps arabe » et qui avait vu la participation, entre autres, d'un dirigeant du mouvement islamiste tunisien Ennahda.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102513

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2389

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9756